



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 6 février 2025

Objet : Approbation du transfert de gestion à la Communauté d'Agglomération de Bastia (C.A.B) de l'espace de stationnement public à TOGA

Date de la convocation : 31 janvier 2025

Date d'affichage de la convocation : 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame LACAVE Mattea à Monsieur GRASSI Didier ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur ROMITI Gérard ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Monsieur Del Moro Alain ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2123-3 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 4 février 2025 ;

Considérant que dans le cadre de son projet de création d'un tiers-lieu dédié à l'innovation, sur le port de plaisance de Toga, la Communauté d'Agglomération de Bastia (C.A.B.) a sollicité, pour accueillir l'ensemble des publics concernés par cet outil économique, la gestion des espaces de stationnement public situés dans la contre-allée située le long de la route du Cap ;

Considérant que ce tiers-lieu dispose d'une offre d'hébergement d'entreprises diversifiée comprenant plus d'une trentaine de bureaux et 30 postes en coworking et propose également des salles de réunion à la location ainsi qu'un atelier de fabrication numérique ;

Considérant que conformément à la législation les personnes publiques peuvent transférer entre elles la gestion d'immeuble relevant du domaine public en fonction de leur affectation ;

Considérant la proposition de transférer la gestion de l'espace sollicité en vue de l'affecter à l'outil économique qu'est le tiers-lieu créé par la C.A.B. ;

Considérant que ce transfert est gratuit, porte sur un espace de 1 620 m² et que sa durée est fixée à 5 ans ; délai raisonnable pour évaluer la portée de ce dispositif ;

Considérant que pour permettre un fonctionnement optimal de cet espace, la C.A.B va installer des barrières automatiques.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Paul TIERI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur MORGANTI Julien et Madame ALBERTELLI Viviane ayant vote contre.

Article 1 :

- **Approuve** le transfert de gestion de l'espace dédié au stationnement (1320 m²) tel que matérialisé sur le plan joint en annexe.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention portant transfert de gestion dont le projet est joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 21/02/2025


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.